

Date de parution

Année 2023  
N°1

Dans ce numéro :

<i>Le mot du maire</i>	P1
<i>Un œil sur</i>	P2
<i>Les travaux à venir</i>	P4
<i>L'environnement communal</i>	P5
<i>Heures d'ouverture et vœux</i>	P6



## Le mot du maire

Faut-il se répéter chaque année?

En tout cas, j'ai bien l'impression que les mauvaises nouvelles sont plus nombreuses que les bonnes !

La morosité semble s'installer un peu partout :

- les craintes dues au contexte international : guerre en Ukraine etc..
- les craintes dues à l'instabilité économique : une inflation galopante—même si elle semble un peu contenue en France—et qui touche chacun d'entre nous dans sa vie quotidienne.
- sans compter l'ombre du COVID qui rôde encore.

Dans nos communes rurales où les revenus sont en général modestes, la hausse des prix se fait sentir douloureusement. Les budgets communaux comme ceux des ménages sont touchés.

Comment réagir dans un tel contexte?

Faire des économies semble une réaction presque évidente.

Cependant, il y a des dépenses obligatoires pour une commune qui ne peuvent pas être différées :

- => Entretien du patrimoine bâti pour s'assurer de sa pérennité (église, mairie...)
- => Effectuer les dépenses courantes et obligatoires qui concernent l'administration générale (ordinateurs, électricité, fauchage bords voies communales, participations aux écoles..)

Pour les travaux les plus importants (investissements), des subventions existent : de l'Etat, du Département, de l'Europe. Il faut bien avoir conscience que sans elles les petites communes comme la nôtre ne pourraient pas s'en sortir !

Cependant les subventions, contrairement à la vie courante, n'augmentent pas.. La préoccupation du Conseil Municipal est donc de « veiller au grain » et de ne rien laisser passer.

Il y a des difficultés liées à notre monde rural (transports, médecine de proximité ..). Il faut donc en être conscient mais garder la volonté de parvenir à des résultats qui permettent de conserver une qualité de vie satisfaisante dans un environnement de qualité.

Au seuil de cette nouvelle année, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année. Qu'elle vous permette de conserver la santé et l'espoir en l'avenir.

Jean-Pierre LASSERRE

## Un Œil sur

### - Les impôts

\* La Taxe d'habitation n'est plus votée par les Conseils Municipaux et elle aura complètement disparu en 2023. La majorité des Bassignacois ne la payait déjà plus en 2022. L'état compense cette taxe par une dotation.

Cependant, et c'est important de le savoir : Cette dotation n'a pas augmenté depuis 2017 ! L'inflation est donc ignorée, ce qui représente une perte pour les finances communales.

### \* La taxe sur le foncier bâti

Sur votre feuille d'impôts vous pourrez constater une augmentation de 8%!!  
Or le Conseil Municipal n'a voté qu'une augmentation de 1%.

#### Bon à savoir => Pourquoi?

Tout simplement parce que l'état a réévalué ses bases de calcul de l'assiette fiscale obligeant ainsi le contribuable local à payer plus que ce que souhaitait le Conseil Municipal.

### - L'entretien des routes

Cette année nous avons poursuivi le programme d'entretien de nos routes en nous attachant au plus urgent—car nous avons bien conscience qu'il faudrait faire davantage - cependant les finances nous contraignent à choisir !



La route de Culagne , refaite par l'entreprise  
DEVAUD (+ fossé)

Coût global : 15000€

Subvention d'état : 5600€

### - L'église

La voûte de notre petite église présentait des signes de « fatigue » évidents. Il s'agissait d'une voûte sur lattis recouvert d'un enduit blanc qui tombait par plaques.

Le Conseil Municipal, sous les conseils éclairés du bureau d'études « Corrèze Ingénierie » a choisi de remplacer cette voûte vétuste et fragile par une voûte en nef de bateau—voûte en berceau—réalisée en longues planches de bois clair et qui redonne un coup de jeune à l'église tout en maintenant son style.



Travaux réalisés par l'entreprise DUPLOUY

Coût global : 35800€

Subvention du département : 17900€



## Les travaux à venir

### - L'église

Après avoir achevé la voûte intérieure de l'église, nous envisageons de refaire l'extérieur, à savoir les murs et leur crépi qui, par endroits se détache, ce qui n'est pas très esthétique ! Le matériau choisi serait de même nature que celui utilisé pour le clocher il y a quelques années. L'ensemble aurait ainsi belle allure et ne trahirait pas la qualité du bâtiment, préservant ainsi les traditions de construction des époques passées.

Le coût envisagé est de 21800€.

=> 2 types de subventions seraient appelés

\* une subvention départementale : 9454€

\* une subvention européenne : 7353€

soit un total de subventions de 80%.

### - Enfouissement

- Il s'agit de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques dans le bourg.

Les travaux vont commencer courant Janvier 2023

Rappel des coûts : 106000 €

Subventions FDEE : 84000€ + 9000€

Participation communale : 13000€

Rappel des objectifs :

Sécurisation des réseaux

Suppression de la potence à l'angle de la maison VITTE régulièrement accrochée

Embellissement du bourg

Economie d'énergie (lampes à LED)

La route du bourg (D136 E1) sera fermée durant les travaux qui dureront du 16 Janvier au 20 février 2023. Les poubelles resteront accessibles par la route de Chaviolle.



### - Travaux de la voirie

Comme chaque année nous poursuivrons l'entretien des routes, fossés etc. Notre choix sera, une fois de plus, dicté par le niveau de dégradation de la chaussée. Nous voudrions faire plus mais le nerf de la guerre, c'est toujours les finances !!

### - En pointillé pour 2023

Si la menace COVID s'éloigne, le Conseil Municipal a la ferme intention de revenir à la formule « Repas des Aînés ». C'est un moment de convivialité cher à tous qui permet, éloignés que nous sommes quelquefois dans nos villages respectifs, de se retrouver et de passer un bon moment.

## *L'environnement communal :* *le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) composé des 2* *COMCOM (midi corrézien et XVD)*

### **- Le projet alimentaire territorial**

Il a vu le jour il y a 2 ans, son objectif est double :

- favoriser nos producteurs locaux leur permettant ainsi de vivre correctement « au pays »
- permettre aux consommateurs d'avoir une alimentation produite sur place et de qualité (bio-HVE3).

Ce projet nous a valu de recevoir le label NEO TERRA . Nous ne sommes que 5 dans la région Nouvelle Aquitaine à avoir été ainsi distingués. Cela mérite l'attention et l'intérêt de toute la population de la Vallée de la Dordogne Corrézienne.

6 communes dotées de cantines scolaires et un EPHAD ont souhaité participer à ce challenge. Elles ont été accompagnées dans la démarche par :

- La Chambre d'Agriculture
- Le CPIE : gaspillage alimentaire
- IREPS : éducation et promotion de la santé

Il s'agit en effet d'une action complète à savoir :

- permettre aux enfants (et aux aînés) d'avoir accès à une nourriture « fraîche » dans leurs cantines d'où la nécessité de réapprendre à cuisiner des produits non congelés et non préparés industriellement
- éviter le gaspillage pour maintenir des coûts supportables par les communes (le frais coûte plus cher).

C'est aussi une éducation à la citoyenneté.

L'objectif est de développer une nouvelle demande dans les 3 prochaines années du plan triennal.

La difficulté majeure à relever pour les acheteurs particuliers est la logistique. Comment distribuer ces produits à moindre frais et avec souplesse ; c'est le prochain défi à relever.

L'annuaire des producteurs locaux sera réactualisé et pour vous permettre d'avoir accès aux bonnes adresses, 2023 serait l'année de création du site internet du PETR– Vallée de la Dordogne Corrézienne.

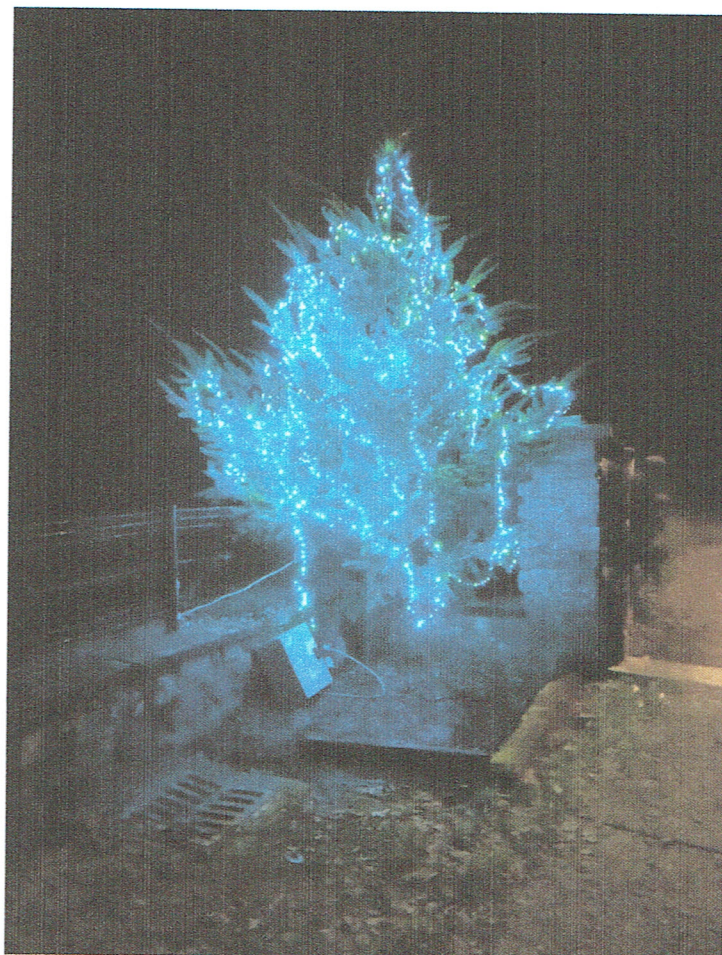
## *Heures d'ouverture de la Mairie*

**MARDI : 9 h 30 à 12 h**

**14 h à 17 h**

**JEUDI : 9 h 30 à 12 h**

*Secrétaire de Mairie : Mme Danièle DELPEUCH*



*LE MAIRE , SON CONSEIL MUNICIPAL et le PERSONNEL  
COMMUNAL SONT HEUREUX DE VOUS SOUHAITER UNE  
TRES BELLE ANNÉE 2023*

Bulletin d'information de la commune de Bassignac-le-Bas

Directeur de la publication : Jean-Pierre LASSERRE

Edition et impression : Mairie de Bassignac-le-Bas